

DANGER D'EXPLOSION

DES NÉGOCIATIONS SECRÈTES APPARAISSENT AU GRAND JOUR !

Le ministre de l'Intérieur s'engagerait pour l'intégration des personnels techniques et scientifiques directement dans les trois corps actifs de la police nationale !

La création d'un corps actif technique et scientifique étant écartée, l'administration envisage d'intégrer les ingénieurs (cat.A), les techniciens (cat.B) et les agents (cat.C) dans les trois corps actifs de la police nationale. Mais « last but not least », le projet « secret » prévoit d'intégrer les ingénieurs dans le corps des commissaires, les techniciens dans le corps de commandement et les agents dans le corps d'encadrement et d'application.

L'administration a délibérément menti en conduisant des négociations secrètes en pleine période électorale, contrairement aux engagements pris, et les corps des policiers actifs ont été tenus dans l'ignorance de ces tractations !

Les gardiens, officiers et commissaires sont tous concernés: recrutements, ratios d'avancements, reprises d'ancienneté, scolarités, positionnements hiérarchiques, nomenclatures... Tout l'équilibre de la police nationale est remis en cause.

Les personnels techniques et scientifiques participent à certaines missions de la police nationale et ont droit à une légitime reconnaissance professionnelle. Mais en aucun cas, elle ne peut se bâtir sur le dos de policiers actifs dont les recrutements, les missions, les risques, les contraintes professionnelles et conditions de travail sont bien différents.

Aujourd'hui, les officiers de police dont la majorité est à master 2, sont recrutés après le concours le plus sélectif de la fonction publique, suivent une scolarité de 18 mois et exercent des missions de commandement et d'expertise dans toutes les directions de la police nationale.

Si noble soit son métier, comment peut-on envisager un seul instant qu'un technicien de catégorie B, recruté à Bac+2, puisse d'un coup de baguette magique devenir lieutenant, capitaine ou commandant ? Les équilibres hiérarchiques seraient bouleversés dans tous les corps.

Il y a quinze ans, malgré nos avertissements, l'administration a refusé le maintien des policiers dans le domaine scientifique et a mis en place le « principe de substitution », en remplaçant par exemple des officiers par des ingénieurs à la tête de SRIJ. Avec le développement de la PTS de masse, l'administration réalise qu'elle s'est mise dans l'impasse et fait marche arrière toute. Quels sont les responsables de cette bérézina conceptuelle et opérationnelle ? Qui peut avoir intérêt à ces manœuvres ?

Depuis plusieurs mois, les techniques et scientifiques et commissaires de l'UNSA (SCPN) complotent odieusement. Ceux qui revendiquaient hier de se substituer aux actifs veulent aujourd'hui devenir actifs eux-mêmes. Et leurs ambitions sont grandes: initialement, au regard du positionnement des indices bruts hiérarchiques, les ingénieurs devaient être intégrés dans le corps de commandement, les techniciens de catégorie B dans celui du corps d'encadrement et d'application... Par un impensable revirement, à l'aune de négociations préélectorales pour rejoindre l'UNSA, les techniciens seraient maintenant destinés à intégrer le corps de commandement.

Nul n'est dupe ...

**CE NOUVEAU « PROJET SECRET » EST INACCEPTABLE !
LES OFFICIERS DE POLICE NE SUPPORTENT PAS CE MANQUE FLAGRANT
DE CONSIDÉRATION .**

L'administration, prise la main dans le pot, présentera en catastrophe ce plan la semaine prochaine aux confédérations représentatives (CGC-CFE, CFDT, FO, UNSA) alors même qu'un projet finalisé (en pièce jointe) a déjà été présenté aux directions d'emplois.

DE QUI SE MOQUE-T ON ?

Depuis des mois, les chantiers concernant les officiers de police restent bloqués, tous les prétextes sont bons pour gagner du temps. Le dialogue social est inexistant .

Les conditions d'exercice et de travail des officiers se dégradent, le pouvoir d'achat baisse alors que les autres corps similaires de la fonction publique évoluent. Malgré une déflation unique dans la fonction publique et une inégalité criante par rapport aux officiers de gendarmerie, aucune réponse politique, statutaire et indiciaire n'est apportée au corps de commandement.